



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° DE_021_2026
Séance du 28 avril 2026

Membres en exercice : 11	Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de Sabarat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Laurent MILHORAT
Présents : 10	
Absents : 1	
Représentés : 0	Présents : Laurent MILHORAT, Carole LACANAL, Didier REY, Patricia BARRE, Michel VERGE, Frédéric JOURDAN, Agnes BAQUIE, Stéphanie BRIERE, Jean-Philippe LAC, William ESQUIROL
Votants : 10	
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Représentés : Absents : Jean-François THEUILLON Secrétaire de séance : Carole LACANAL Date de la convocation : 23 avril 2026

Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Annule et Remplace la délibération DE_018_2026

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,
Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Les listes déposées sont les suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
LACANAL Carole	BRIERE Stéphanie
REY Didier	JOURDAN Frédéric
LAC Jean-Philippe	ESQUIROL William

Il a été procédé au vote à scrutin secret (sauf si décision de l'assemblée délibérante à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret), ainsi qu'au dépouillement.

L'article L.2121-21 du CGCT dispose que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret et de procéder au vote à main levée.

Les Conseillers Municipaux ayant déclarés à l'unanimité ne pas vouloir voter par scrutin secret mais à main levée.

Les opérations de vote donnent les résultats suivants :

- Nombre de vote exprimées : 10
- Nombre d'abstention : 00
- Nombre de suffrages exprimés : 10

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210902532-DE_021_2026-DE

A G E D I

de la liste proposée : 10

ste proposée : 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
Vu l'article L.1411-5 et L.1414 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L2121-22, L. 2121-21, L.5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'accord à l'unanimité des membres présents du comité pour procéder au vote à main levée,

Considérant les résultats du vote obtenu par la liste proposée,

- Proclame l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre ainsi qu'il suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
REY Didier	JOURDAN Frédéric
LAC Jean-Philippe	ESQUIROL William
LACANAL Carole	BRIERE Stéphanie

Les membres de la Commission d'Appel d'offres élue, feront partie avec voix délibératives des jurys nécessaires lors des procédures afférentes à la commande publique notamment pour les marchés globaux de performance, les marchés de conception réalisation et les maîtrise d'œuvre dont le montant nécessite une procédure formalisée ou un concours

- Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,
Carole LACANAL



A Sabarat, le 28 avril 2026
Le Maire,
Laurent MILHORAT



Le maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le 11 MAI 2026
après dépôt en Sous-préfecture le 11 MAI 2026
après publication ou notification le 11 MAI 2026

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de reception de l'AR: 11/05/2026

009-210902532-DE_021_2026-DE

A G E D I